



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 09/06/2016
Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-37

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE
Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DESIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, (*le cas échéant*)
Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,
Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2017 les opérations de recensement de la population,
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De désigner Monsieur Rémi MANAUT, Secrétaire Général, en qualité de coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2017.

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-37-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-38

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

RENOVATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE ECOLE DES GARÇONS POUR LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE Lancement de la consultation maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée en juin 2016 Sébastien GANEO, architecte sur le projet relatif à la création d'une micro-crèche en extension de l'ancienne école des garçons, place Denagiscarde.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le dossier de faisabilité réalisé par Sébastien GANEO,
2. D'engager une enveloppe prévisionnelle de 127 000 € HT pour l'ensemble de l'opération
3. D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires d'études
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu par la Commission d'appel d'Offres
5. D'autoriser Monsieur le Maire à demander les aides financières auprès des organismes financeurs

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-38-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-39

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis de Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer le pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100 % pour tous les grades de la collectivité
2. Que sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-39-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-40

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

MARCHE D'AMENAGEMENT ELECTRIQUE DES NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'alimenter en électricité les nouveaux ateliers municipaux.

Quatre entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du moins disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de Georges MAURICE pour un montant de 9 944,78 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-40-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-41

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS ALSH DE JUIN A AOÛT 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de juin à août 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Escaladieu du 15 juin 2016 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12€, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Mini-Camp Mirande du 11 au 13 juillet 2016 : Quotient 1 : 74 €, Quotient 2 : 78 €, Quotient 3 : 82 €, Quotient 4 : 87 €, Quotient 5 : 92 €, Quotient 6 : 97 €
- Mini-camp Aubarède du 18 au 19 juillet 2016 : Quotient 1 : 33 €, Quotient 2 : 35 €, Quotient 3 : 37 €, Quotient 4 : 39 €, Quotient 5 : 41 €, Quotient 6 : 44 €
- Animaparc du 29 juillet 2016 : Quotient 1 : 24 €, Quotient 2 : 26 €, Quotient 3 : 28 €, Quotient 4 : 30 €, Quotient 5 : 32 €, Quotient 6 : 34 €

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-41-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-42

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REMBOURSEMENT FRAIS ACCIDENTIELS GENERALI / SANGUINET

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un particulier a heurté la clôture d'une parcelle communale située route de Burg. Les travaux ayant été réalisés par l'entreprise SANGUINET, l'assurance doit verser à la commune le montant correspondant aux travaux, soit 456 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser l'assurance GENERALI à verser à la commune la somme de 456 €.

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-42-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-43

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 - 4

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Pétanque Club Tournayais : 320 €
- ✓ Club de l'Amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Association de Jumelage Tournay – La Vraie Croix : 500 €

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160617-2016-43-AI
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage : 17/06/2016

DELIBERATION n°2016-44

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONVENTION DE DISPONIBILITÉ D'UN AGENT COMMUNAL AU PROFIT DU SDIS DANS LE CADRE DE SON ACTIVITÉ DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Monsieur le Maire propose de signer avec le SDIS 65 une convention relative à la disponibilité opérationnelle et à la disponibilité pour la formation d'un agent par ailleurs sapeur-pompier volontaire au Centre de Secours de Tournay pendant son temps de travail effectif, les termes de la convention étant adaptés suivant les missions et fonctions assurées par cet agent dans la Commune.

La Commune ne demande pas à bénéficier de la subrogation dans le cadre des missions opérationnelles mais demande la subrogation dans le cadre des actions de formation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver les termes de la convention
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 juin 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160615-2016-44-DE
Date de télétransmission : 17/06/2016
Date de réception préfecture : 17/06/2016